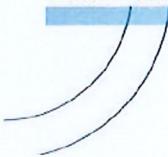


# Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



## DÉCISION DU MAIRE

### MODIFICATION DES TARIFS 2025 DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 934-2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la délibération n°101-2022 portant délégations du Conseil municipal ou à son représentant en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'arrêté ministériel du 1er octobre 2011 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

VU la décision n°22-2024 du 1er février 2024 relative à la modification des tarifs,

VU la décision n°86-2024 du 10 avril 2024 relative à la modification des tarifs appliqués dans le cadre de l'utilisation du domaine public pendant le festival des Mascarets,

VU la décision n°934-2025 relative à la modification des tarifs,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rectifier le montant 2023 indiqué dans les tarifs de l'utilisation du domaine public dans le cadre du festival des Mascarets,

**CONSIDÉRANT** qu'aucune augmentation des tarifs au sujet de l'utilisation du domaine public dans le cadre du festival des Mascarets n'est appliquée,

**CONSIDÉRANT** le souhait de soutenir certaines actions municipales et notamment la soirée des commerçants,, les évènements « Ponto Réto » et « Mascarets des sports »,

**CONSIDÉRANT** les intempéries survenues le 13 juillet 2025 durant le festival des Mascarets ne permettant pas la tenue des festivités,

#### Le Maire décide

- **Article 1** : La gratuité des terrasses pour la soirée des commerçants du 11 juillet 2025,
- **Article 2** : La gratuité des terrasses pour les évènements « Ponto Retro » du 29 juin 2025 et « Mascarets des sports » du 6 juillet 2025,
- **Article 3** : Une remise exceptionnelle de 50 % sur la facturation des terrasses des mascarets pour le 13 juillet au soir,

Fait à Pont-Audemer, le 5 janvier 2026

Le Maire

  
Alexis DARMOIS

